Graines d'artistes



Concours international d'arts plastiques



La paix bien vivre ensemble

Promotion: Monique Turin

Ouvert aux jeunes de 3 à 25 ans jusqu'au 24 février 2018

Le Centre pour l'UNESCO Louis François est une association complémentaire à l'Enseignement Public et agréée d'Education Populaire par Le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le Centre pour l'UNESCO Louis François s'engage à conserver toutes les créations artistiques participantes à notre concours. Notre engagement est d'assurer la promotion des enfants et des jeunes et de les inscrire dans la Mémoire de l'Humanité. L'ensemble de nos activités en arts plastiques verra son aboutissement dans la création du centre international d'arts et techniques de la jeunesse à Troyes

Partenaires du Concours international d'arts plastiques 2017-2018

- L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
 - La Commission Française pour l'UNESCO
 - La Fédération Française pour l'UNESCO : Clubs, Centres, Associations, Territoires (FFPU)
 - La Fédération Mondiale des Clubs UNESCO (FMACU)

Avec l'aimable soutien de :





B.P. 279 - 10008 TROYES Cedex - FRANCE E-mail : contact@centre-unesco-troyes.org Tél. : (33) 03 25 76 11 11

Site: centre-unesco-troyes.org facebook.com/centre.unesco.troyes





La paix bien vivre ensemble

Le concours international d'arts plastiques « Graines d'artistes du monde entier® », cherche à réunir des enfants et de jeunes du monde entier autour d'un projet artistique de dialogue interculturel.

En participant à notre concours, tu t'inscris dans la mémoire de l'humanité!

En effet, **toutes** les participations reçues seront inscrites dans la liste de l'artothèque « Mémoires du futur ». Elles y seront conservées comme témoignage de la diversité culturelle du monde. les pièces lauréates et nominées, en plus d'être récompensées, seront diffusées sous forme d'expositions itinérantes en France et à l'étranger.

Tous les candidats sont gagnants!

Les créations artistiques qui ne seront pas retenues par le jury, seront mis à la disposition de chercheurs, après leur numérisation. Ta réalisation contribuera aux études dans le domaine de l'éducation artistique.

REGLEMENT CONCOURS ARTS PLASTIQUES 2018 « La paix, bien vivre ensemble »

ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le Centre pour l'UNESCO Louis François organise un concours international d'arts plastiques du 21 septembre 2017 au 24 février 2018 inclus.

2 THEME 2018 FT OBJET DU CONCOURS

Thème de l'année « La paix, bien vivre ensemble ».

Ce concours cherche à promouvoir la pratique artistique parmi les enfants et les jeunes du monde, dans le but de les réunir autour d'une action internationale commune. Le Centre pour l'UNESCO Louis François s'est donnée pour mission d'inscrire l'enfance et la jeunesse dans la mémoire de l'humanité, ainsi il s'engage à conserver toutes les créations artistiques participantes au sein de son artothèque « Mémoires du Futur® ». Primées ou non, elles demeurent la propriété du Centre pour l'UNESCO. Ce dernier se réserve le droit d'exploiter les créations à toutes fins utilles dans le cadre de ses activités (expositions, diapporamas, support de communication, etc.).

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux enfants et ieunes de 3 à 25 ans du monde entier répartis en 6 catégories : 03-05 ans, 06-09 ans, 10-13 ans, 14-17 ans, 18-25 ans et catégorie médico sociale. Une seule participation par personne est acceptée. L'étiquette iointe correctement remplie doit être collée au dos de chaque création. Toute étiquette illisible ou incomplète ne sera pas prise en compte. Le participant devra joindre un texte explicatif sur sa création et/ou sur la démarche. Seules les créations sur surface plate sont acceptées (pas de 3D) et sur supports souples (pas de passe-partout, pas de châssis, pas de bois). Format maximum 0,90 x 1,20 m. Les créations doivent être acheminées au Centre pour l'UNESCO Louis François à Troyes aux frais et sous la responsabilité des concurrents. Attention, nous vous recommandons d'évaluer votre envoi à 10, les envois évalués plus bas (0) ou plus haut seront retenus par la douane et soumis à une taxe et à la TVA que le Centre pour l'UNESCO ne prendra pas à sa charge. Les participations ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Date limite d'envoi : 24 février 2018.

4 CRITERES DE SELECTION

Le jury délibèrera le samedi 24 mars 2018 pour sélectionner les nominés et les 100 lauréats en fonction du respect du thème, de la valeur artistique et technique.

5 PRIX

Les 3 premiers prix de chaque catégorie se verront remettre une médaille (plaquée or, plaquée argent et bronze massif) et un diplôme d'honneur nominatif. Les autres lauréats recevront une médaille en bronze et un diplôme d'honneur. Les nominés recevront quant à eux un diplôme d'honneur nominatif. Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'arcent ou un autre prix.

6 EXPOSITION DES CREATIONS

Les lauréats et nominés seront exposés lors de « Graines d'artistes du monde entier®» 2018. Ils feront l'objet d'expositions itinérantes qui circuleront en France et à l'étranger.

7 : ANNONCE DES RESULTATS

Les lauréats seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site et la page Facebook du Centre pour l'UNESCO à partir du 10 avril 2018.

8 REMISE DES PRIX

Les lauréats retireront leur prix le jour de la cérémonie de remise des prix le samedi 2 juin lors de la manifestation internationale « Graines d'artistes du monde entier®» à l'espace Argence de Troyes du 28 mai au 2 juin 2018. Dans le cas où le lauréat ne peut être présent, le prix sera expédié par voie postale à l'adresse indiquée sur l'étiquette réponse et le Centre pour l'UNESCO ne pourra en aucun cas être tenu responsable du suivi et du devenir du colis. La médaille sera envoyée à l'adresse du participant, puis le diplôme lui sera adressé en courrier simple à la même adresse. Le Centre pour l'UNESCO ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradation du colis (médaille/diplôme) ; il ne pourra remplacer ni compenser la perte à ce vol / perte / dégradation. Chaque médaille et diplôme sont réalisés en un seul et unique exemplaire.

9 Propriété intellectuelle

Par votre participation au concours, vous vous engagez à la cession définitive, au profit du Centre pour l'UNESCO Louis François, à titre exclusif et aratuit, des droits d'auteur afférents à la création artistique présentée, et notamment aux droits de diffusion, d'exposition, d'utilisation, de reproduction, à des fins commerciales ou non sur des rapports, bulletins ou magazines, sites internet, cd-rom, dvd et dans un objectif de promotion de nos activités. Le participant aui se voit décerner un prix donne son accord pour le transfert des droits d'auteur qu'il/elle assigne au Centre pour l'UNESCO Louis François. Le transfert de ces droits d'auteur entre en vigueur dès l'attribution du prix. Le Centre pour l'UNESCO se réserve tous les droits de reproduction. Le/La soussigné(e) sera mentionné en tant au'auteur à chaque utilisation. Le/La soussigné(e) accepte que sa création artistique soit utilisée à des fins commerciales ou non sur des rapports, bulletins ou magazines, sites internet, réseaux sociaux et dans un objectif de promotion de nos activités.

10 EXCLUSIONS

Chaque participant s'engage à ne pas envoyer de contrefaçons ou de plagiat. Les créations artistiques doivent être « originales » et pas faire l'objet d'une copie quelconque.

Ce règlement est définitif et ne fera l'objet d'aucun recours, appel ou poursuites que ce soient, ni par les établissements scolaires, ni par les auteurs.